

INITIATIVE POUR LA  
TRANSPARENCE DANS LES  
INDUSTRIES EXTRACTIVES

=====

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
Unité – Dignité – Travail



**RAPPORT ANNUEL**  
**D'AVANCEMENT 2023**  
**DE L'INITIATIVE POUR LA**  
**TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES**  
**EXTRACTIVES**  
**EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

MA

# **SOMMAIRE**

**Liste des sigles et abréviations**

**Introduction**

**Rappel des objectifs du plan de travail**

**Bilan 2023**

**Aperçu des activités réalisées par composante**

**Résultats et impacts**

**Conclusion**

*NB-*

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

**ITIE** : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

**RCA** : République Centrafricaine.

**ITIE-RCA** : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine.

**GMP** : Groupe MultiPartite.

**CNP** : Comité National de Pilotage.

**PTA** : Plan de Travail Annuel.

**TDR** : Termes de Référence.

**RAA** : Rapport Annuel d'Avancement *MB*

## INTRODUCTION

Le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA est tenu d'élaborer annuellement un rapport d'activités qui retrace les résultats et les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE en matière de gouvernance des ressources naturelles.

En effet, La République Centrafricaine a adhéré au processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en août 2007.

Elle a été déclarée « Pays candidat » le 21 novembre 2008 et « Pays conforme » le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Elle a été suspendue le 10 avril 2013 suite au changement politique intervenu le 24 mars 2013.

Le 21 octobre 2021, le Conseil d'Administration de l'ITIE a décidé de lever la suspension et d'autoriser la mise en œuvre adaptée compte tenu des moyens insuffisants dont disposent le Gouvernement et le Groupe Multipartite pour mettre pleinement en œuvre toutes les Exigences ITIE. Ceci, conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la Section 4.

Car, le Conseil d'Administration a reconnu les efforts déployés par la République Centrafricaine en vue de relancer le processus ITIE.

Cependant, le Conseil d'Administration a demandé au Gouvernement de prendre l'engagement de divulguer pleinement les informations extractives conformément à la Norme ITIE, d'adapter le cadre institutionnel de l'ITIE relativement aux dernières dispositions contenues dans la Norme ITIE 2023 et de garantir une mobilisation effective des

*MB-*

fonds nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Travail de l'ITIE-RCA.

Le défi majeur de l'année 2023 était la publication du Rapport ITIE, basé sur les données statistiques et fiscales de l'exercice comptable 2021.

Ainsi, le présent Rapport Annuel d'Avancement (RAA), portant sur l'exécution des activités inscrites dans le Plan de Travail Annuel (PTA) 2023, propose par la même occasion une évaluation des progrès réalisés par la République Centrafricaine en matière de mise en œuvre de l'ITIE, et de renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif.

Il s'agit également de faire le bilan des activités réalisées par le Comité National de Pilotage ITIE-RCA dans le cadre de la mise en œuvre de son PTA 2023, de mesurer les résultats obtenus et documenter les impacts qui en découlent.

## **I. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN DE TRAVAIL**

L'objectif général du Plan de Travail (2021-2024) du CNP-ITIE-RCA est de : « Mettre en œuvre l'ITIE aux fins de contribuer au développement durable de la RCA par une gestion responsable et transparente des ressources extractives et forestières ».

Cet objectif général était décliné en huit (8) composantes présentées ci-après :

### **Composante 1 : Implication du Groupe Multipartite dans la mise en œuvre de la NORME ITIE en RCA**

---

Rue de l'Industrie B.P. 2885 Bangui République Centrafricaine

Tél : +236 75 20 81 16

Website : [www.itierca.com](http://www.itierca.com)

Page 5

Pour créer un environnement favorable au fonctionnement du Groupe Multipartite dans la mise en œuvre de l'ITIE-RCA, le CNP-ITIE-RCA se devait de :

- adapter le cadre juridique et institutionnel aux exigences de la NORME ITIE.
- optimiser la participation active de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE-RCA.
- définir un cadre de travail efficace et efficient pour la mise en œuvre de l'ITIE-RCA.

### **Composante 2 : La redevabilité de l'Etat dans la gestion des secteurs extractif et forestier conformément à la NORME ITIE.**

L'objectif spécifique de cette composante est de mettre à la disposition de la population des outils d'information qui lui permettent d'engager efficacement le débat public afin d'exiger du gouvernement des comptes sur la gouvernance des secteurs extractif et forestier.

### **Composante 3 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à l'exploration et à la production.**

L'objectif spécifique vise l'intégration de l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et forestières relative à l'exploration, à la production et à l'exportation.

*MB-*

#### **Composante 4 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à la collecte des revenus.**

Le CNP-ITIE-RCA se devait d'intégrer l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives et forestières relative à la collecte des revenus.

#### **Composante 5 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à l'affectation des revenus.**

Le CNP-ITIE-RCA se devait de veiller à la divulgation des revenus issus des secteurs extractif et forestier de la RCA.

#### **Composante 6 : Renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées aux dépenses sociales et économiques.**

Le CNP-ITIE-RCA se devait de divulguer les dépenses sociales et économiques liées aux revenus issus du secteur extractif et forestier.

#### **Composante 7 : Renforcement de la transparence par l'engagement des parties prenantes axé sur les résultats et l'impact de l'ITIE.**

Le CNP-ITIE-RCA se devait de divulguer les résultats et les impacts de l'ITIE.

#### **Composante 8 : Validation de la RCA aux principes de l'ITIE.**

Le CNP-ITIE-RCA se devait de rendre public les grandes étapes du processus de la validation pour permettre à la RCA d'être conforme aux exigences de l'ITIE

#### **Composante 9 : Appui opérationnel**

Il s'agit de s'assurer le fonctionnement administratif du Secrétariat Technique et le CNP-ITIE-RCA.

## II. BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2023

Ainsi, sur la base des objectifs énumérés ci-dessus, le CNP-ITIE-RCA a pu exécuter pleinement douze (12) sur quarante une (41) activités prévues pour l'année 2023, notamment celles qui suivent :

- organisation et tenue des sessions du Comité National de Pilotage.
- participation aux rencontres internationales de l'ITIE.
- préparer et lancer l'Avis à Manifestation d'Intérêt pour la sélection de l'Administrateur Indépendant.
- recruter un Administrateur Indépendant pour les Rapports des exercices 2020 et 2021.
- organiser une réunion de lancement et de cadrage de la mission de l'Administrateur Indépendant.
- collecter les données pour les exercices 2020 et 2021.
- vérifier des informations sur la contribution du secteur extractif à l'économie pour les exercices précédents.
- disséminer le contenu des Rapports ITIE auprès des parties prenantes pour susciter de débat public.
- fournitures, petits entretiens et équipements de bureau.
- services de communications et d'informations (création d'un site web ITIE-RCA et abonnement annuel à l'internet).
- jetons de présences Comité National de Pilotage.
- carburant. *TVB-*



Il y a lieu de souligner que certaines activités sont partiellement exécutées et d'autres en cours d'exécution.

Les activités partiellement exécutées portent sur la synthétisation, la traduction, l'impression, la publication sur les sites et la dissémination des Rapport ITIE.

En ce qui concerne les activités en cours d'exécution, il s'agit de :

- la mise à jour du Plan de Travail ;
- l'adoption du Rapport Annuel d'Activités ;
- la mise en œuvre des mesures pouvant permettre de créer un Registre public des Bénéficiaires effectifs des entreprises qui exercent dans le secteur extractif.

Cependant, les autres activités prévues en 2023 n'ont pas été exécutées dans les délais convenus pour indisponibilité des parties prenantes.

### **III. APERCU DES ACTIVITES REALISEES PAR COMPOSANTE**

L'année 2023, a été principalement marquée par la publication du Rapport ITIE-RCA portant sur les données de 2021 et la préparation de la validation de la République Centrafricaine dont le démarrage des travaux est fixé au 1<sup>er</sup> Avril 2024.

Ainsi, les activités exécutées tenaient à la collecte des données statistiques et fiscales des secteurs minier, pétrolier et forestier pour l'élaboration du Rapports ITIE 2021.

Le 24 Novembre 2023, le Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA a adopté le projet du Rapport ITIE 2021 dont la version

définitive a été publiée sur les sites des Ministères des Finances et de la Communication, de l'ITIE-RCA et de la Société Civile représentée au Comité National de Pilotage : ([www.finances.gouv.cf](http://www.finances.gouv.cf)); ([www.mincom-rca.cf](http://www.mincom-rca.cf)); ([www.itierca.com](http://www.itierca.com)).

Le 14 Décembre 2023, le Secrétariat International de l'ITIE a formé les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA sur le MODELE DE LA VALIDATION.

#### **IV. RESULTATS ET IMPACTS**

Les premiers résultats de la mise œuvre de l'ITIE est la divulgation des contrats en cours des ressources naturelles.

L'impact de cette divulgation est l'ouverture du secteur au débat public.

#### **CONCLUSION**

La mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine a été marquée en 2023, par la publication du Rapport ITIE-RCA portant sur les données statistiques et fiscales des secteurs minier, pétrolier et forestier de l'année 2021 et le lancement des travaux de la Validation de la République Centrafricaine.

Ce résultat a été atteint par l'action conjuguée du cabinet ENERTEAM et du Secrétariat International qui ont mis leur technicité et leur expérience au service de la République Centrafricaine afin de consolider la levée de la suspension. *MB-*

Il y a lieu de souligner que les fonds alloués par le Budget de l'Etat pour la mise en œuvre ne sont pas suffisants pour financer toutes les activités prévues dans le Plan de Travail conformément à la NORME ITIE.

LE MINISTRE

COORDONNATEUR NATIONAL DE L'ITIE-RCA



**Robert MOIDOKANA**